

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 février 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012.

2012 R. 1 G - Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 24 janvier 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein de la Commission départementale des systèmes de vidéosurveillance de Paris :

M. Mao PENINOU, suppléant.